



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DIRECTION DE L'ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Expert en conduite de changement pour la
Généralisation de la Prescription en DCI

Projet	Généralisation de la Prescription Systématique en Dénomination Commune Internationale (DCI)
Profil recherché	Expert conduite du changement – Conseil et outils
Type de contrat	Contrat de consultance individuelle
Durée de la mission	100 jours ouvrables
Lieu d'exécution	Abidjan, avec déplacements sur le terrain (CHU, CHR, Hôpitaux généraux, ESPC)



Direction de l'Activité Pharmaceutique

52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte D'Ivoire) Tél : (225) 27 21 35 73 13 / 13-24

secretariat@dap.ci

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La prescription en DCI, Dénomination Commune Internationale, est un langage médical universel coordonné par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui consiste, à désigner un médicament par le nom de sa molécule active (le principe actif) plutôt que par son nom de marque commerciale. Ce mode de prescription permet d'identifier précisément la substance thérapeutique délivrée, indépendamment du laboratoire fabricant et du pays d'exercice. En pratique, une ordonnance rédigée en DCI, offre au pharmacien la latitude de proposer le médicament générique bio équivalent, souvent plus accessible financièrement pour le patient ou le système de santé dans son ensemble. Aussi, la prescription en DCI présente plusieurs avantages majeurs à savoir :

- La sécurité du patient : réduction des confusions entre spécialités aux noms similaires et prévention des surdosages par multi-prescription involontaire
- La transparence économique : stimulation de la concurrence entre laboratoires, optimisation des budgets de santé publique et rationalisation des achats institutionnels
- L'éducation thérapeutique : meilleure appropriation par le patient de son traitement, favorisant l'observance et l'autonomie
- Interopérabilité internationale ; standardisation facilitant les échanges d'information médicale et la coopération sanitaire régionale

En Côte d'Ivoire, l'opérationnalisation optimale de la Couverture Maladie Universelle (CMU) impose que la quasi-totalité des ordonnances soit prescrite et délivrée en DCI. Cette réforme, bien enregistrée dans les programmes de formation médicale initiale, demeure insuffisamment appliquée dans la pratique courante des prescripteurs.

La mise en œuvre de ce projet représente une transformation profonde des pratiques professionnelles des prescripteurs – médecins, infirmiers, sage-femmes, pharmaciens – ainsi que des processus organisationnels des établissements de santé. Sans accompagnement méthodique, cette mutation expose le système à :

- Des résistances psychologiques : peur de perdre une liberté de prescription ou de voir la qualité du soin diminuer avec les génériques.
- Une perte de repères professionnels : Passage de noms commerciaux mémorisables à des dénominations chimiques parfois complexes.

- Une insécurité des patients : incompréhension face à un médicament non reconnu, risque de non adhésion thérapeutique. Si le changement n'est pas expliqué, le patient peut se sentir "mal soigné" avec un produit qu'il ne reconnaît pas.
- Des dysfonctionnements de la chaîne d'approvisionnement : non alignement des systèmes de gestion de stocks avec les nouvelles nomenclatures

Cette transformation nécessite donc un accompagnement structuré, pédagogique et méthodologique, inscrit dans une démarche de conduite du changement.

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle via la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP) lance un appel à candidatures pour recruter un Consultant Expert en Conduite du Changement, chargé de piloter le volet transformation organisationnelle et comportementale du projet.

Les présents TDR décrivent le processus de recrutement d'un consultant en conduite de changement pour l'élaboration de documents et la mise en place de stratégies pour un changement de conduite du personnel de santé et des patients.

II. Objectif général

Accompagner la mise en œuvre du projet de généralisation de la prescription en DCI en assurant l'adhésion des acteurs, la transformation durable des pratiques professionnelles et la pérennisation des changements introduits au sein des établissements sanitaires ivoiriens.

Objectifs spécifiques

- Analyser les résistances, freins et leviers au changement auprès des prescripteurs et des différentes parties prenantes ;
- Concevoir et piloter un plan de conduite du changement adapté au contexte du système de santé ivoirien ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe en appui au projet ;
- Élaborer des plans de formation ciblés à destination des prescripteurs, pharmaciens et gestionnaires de produits de santé ;
- Assurer la mobilisation et l'implication des leaders d'opinion et des parties prenantes clés ;

- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du changement comportemental et organisationnel ;
- Contribuer à l'élaboration d'une politique d'intéressement des prescripteurs au niveau opérationnel.

III. DESCRIPTION DES TACHES ET LIVRABLES

1. Taches attendues

Le consultant aura la charge des activités suivantes, organisées selon les phases du projet :

Phase 1 – Diagnostic et analyse situationnelle

- Conduire une analyse des comportements de prescription actuels et des facteurs de résistance au changement ;
- Cartographier les parties prenantes (prescripteurs, gestionnaires, décideurs, patients) et évaluer leur niveau d'adhésion ;
- Identifier les risques organisationnels et psychosociaux liés à la transition vers la DCI.

Phase 2 – Conception du plan de conduite du changement

- Concevoir un plan de conduite du changement structuré, incluant des stratégies d'engagement, de formation et de communication ;
- Développer des outils pédagogiques et de sensibilisation adaptée aux différents profils d'acteurs ;
- Proposer une politique d'incitation et d'intéressement des prescripteurs (type Performance Based Financing – PBF) ;
- Élaborer un plan de communication institutionnelle et opérationnelle.

Phase 3 – Déploiement et animation

- Animer des ateliers et sessions d'information destinés aux professionnels de santé ;
- Accompagner le déploiement pilote dans les 3 établissements cibles (ESPC, Hôpital Régional, CHU) ;
- Coordonner les relais de terrain et soutenir les champions du changement au sein des établissements.

Phase 4 – Suivi, évaluation et ajustements

- Mettre en place des indicateurs de suivi du changement comportemental ;
- Conduire des évaluations périodiques et formuler des recommandations d'ajustement ;
- Rédiger un rapport final de capitalisation des leçons apprises.

2. Livrables

N°	Livrable	Phase	Délai
L1	Rapport d'analyse situationnelle et cartographie des parties prenantes	Phase 1	Mois 1
L2	Plan de conduite du changement validé par le comité de pilotage	Phase 2	Mois 2
L3	Stratégie et plan de communication opérationnel	Phase 2	Mois 2
L4	Plan de formation ciblé et supports pédagogiques	Phase 2	Mois 3
L5	Proposition de mécanisme d'incitation des prescripteurs (type PBF)	Phase 2	Mois 3
L6	Rapports de déploiement pilote et comptes rendus d'ateliers	Phase 3	Mois 4–5
L7	Tableau de bord de suivi du changement comportemental	Phase 4	Mois 5
L8	Rapport final de capitalisation et recommandations stratégiques	Phase 4	Mois 6

La méthodologie de travail du spécialiste en gestion du changement sera basée sur les informations que celui-ci collectera lors des missions de terrain, des échanges avec les différentes parties prenantes du projet et sur ses connaissances en matière de gestion du changement.

L'intervention devrait impliquer les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement et concerner un nombre réduit d'établissements /districts sanitaires stratégiques pour que les résultats soient suffisants pour montrer une amélioration.

IV. Profil du consultant recherché

1. Qualifications et expériences requises

Formation académique

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum (Master, DESS, MBA) en sciences sociales, gestion des organisations, santé publique, management des organisations, psychologie organisationnelle ou domaine connexe ;
- Une formation complémentaire spécialisée en conduite du changement (certification Prosci/ADKAR, Change Management Practitioner ou équivalent) serait un atout majeur.

Expérience professionnelle

- Au moins 7 ans d'expérience avérée dans la conduite du changement, la gestion de projets de transformation ou le développement organisationnel ;
- 03 années d'expérience dans des projets similaires dans le domaine de la santé d'envergure nationale ;

- Expérience démontrée dans le secteur de la santé publique en Afrique subsaharienne, idéalement en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région ;
- Expérience avérée dans la conception et l'animation de programmes de formation, ateliers participatifs, coaching d'équipes destinés à des professionnels de santé ;
- Expérience dans le travail avec des institutions publiques, des ministères ou des organisations internationales de santé avec des contraintes réglementaires ou de gouvernance spécifique ;
- Références réussies en **communication du changement**, avec production de supports adaptés et animation de réseaux internes ;
- Expérience dans l'élaboration de stratégies de communication institutionnelle.

2. Compétences techniques et comportementales

Compétences techniques

- Maîtrise des méthodologies de conduite du changement (ADKAR, Kotter, Lewin, McKinsey 7S, etc.) ;
- Solides compétences en facilitation, animation d'ateliers et gestion de dynamiques de groupe ;
- Capacité à élaborer des stratégies de communication adaptées à des publics variés ;
- Maîtrise de la conception de plans de formation et d'outils pédagogiques adultes ;
- Connaissance du système de santé ivoirien, de la chaîne du médicament et des enjeux de l'usage rationnel du médicament ;
- Capacité à définir des indicateurs de performance et à mettre en place des outils de suivi-évaluation.

Le spécialiste en gestion du changement devra justifier d'au moins **05 années d'expérience** dans des projets similaires, incluant :

- **Missions d'accompagnement du changement** (Implémentation d'un nouvel outil ou de nouvelles pratiques collaboratives ou méthodes de travail etc..)
- **Travail avec des organisations publiques, parapubliques y compris dans le secteur de la santé**, avec des contraintes réglementaires ou de gouvernance spécifique.
- **Expérience en formation et transfert de compétences** : conception et animation de modules, ateliers participatifs, coaching d'équipes.
- Références réussies en **communication du changement**, avec production de supports adaptés et animation de réseaux internes.
- Bonnes connaissances en informatique.

Compétences comportementales

- Excellentes capacités relationnelles et de négociation avec de multiples parties prenantes ;
- Leadership, autonomie et sens de l'initiative ;
- Rigueur méthodologique et capacité à travailler sous pression ;
- Sens aigu de l'écoute et capacité d'adaptation culturelle ;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral ; la connaissance de l'anglais est un atout.

3. Modalités et conditions d'exécution

Direction de l'Activité Pharmaceutique

52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte D'Ivoire) Tél : (225) 27 21 35 73 13 / 13-24

secretariat@dap.ci

Durée et période de mission

La mission aura une durée de 100 jour ouvrable (environ 5 mois calendaires), répartis selon les phases du projet. La date prévisionnelle de démarrage est fixée après signature du contrat.

Lieu de la mission

La mission se déroulera principalement à Abidjan (siège de la DAP et établissements pilotes), avec des déplacements possibles en région dans le cadre du déploiement progressif sur l'ensemble du territoire national.

Supervision et encadrement

Le consultant travaillera sous la supervision directe de la responsable du service de formation de la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP), en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage du projet et le Groupe de Travail Technique (GTT). Il participera aux réunions périodiques du comité de pilotage et présentera ses avancements aux sessions GTT programmées.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Tout candidat obtenant un score technique inférieur à 70 points sur 100 sera éliminé sans évaluation de son offre financière.

1. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation (2 pages maximum) détaillant l'intérêt du candidat pour la mission et sa vision de la conduite du changement dans ce contexte ;
- Un curriculum vitae détaillé et à jour, mettant en valeur les expériences pertinentes en lien avec la mission ;
- Une offre technique (5 à 10 pages maximum) présentant la compréhension de la mission, la méthodologie proposée, le chronogramme d'exécution et les outils envisagés ;
- Une offre financière indiquant les honoraires journaliers et le coût total de la prestation (hors frais de mission) ;
- Copies des diplômes et certificats pertinents ;
- La liste d'au moins trois (3) références professionnelles vérifiables, avec contacts ;
- Exemples de missions similaires réalisées (rapports, plans de conduite du changement, stratégies de communication, etc.) ;
- Une attestation de bonne exécution d'au moins deux missions antérieure.

2. Modalités de soumission

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers doivent être transmis :

- en version physique au **secrétariat de la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP)** ;

- en version électronique à *Email* : [recrutement@dap.ci] | *Tél.* : [(+225) 21 35 73 13 13-24]

Objet : « Candidature – Expert Conduite du changement – Projet généralisation DCI »

Date limite de dépôt : [15 JUIN 2026]

Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite ne sera pas pris en considération.

3. Dispositions éthiques et déontologiques

Le consultant s'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles il aura accès dans le cadre de la mission. Il devra déclarer tout conflit d'intérêt potentiel dès le début de la mission. Il est tenu de respecter les valeurs et principes éthiques du MSHPCMU et des institutions partenaires.

Les droits intellectuels sur tous les documents produits dans le cadre de la mission appartiennent au MSHPCMU.